

Canicule



- > Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans avoir la sensation de soif
- > Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- > Fermez les volets de votre maison pour que la chaleur n'entre pas
- > Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- > Faites attention aux jeunes enfants
- > Ne sortez pas aux heures les plus chaudes

Risque de mouvements de terrain



- > Eloignez-vous de la zone dangereuse
- > Mettez-vous à la disposition des secours
- > Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics

Risque de rupture de barrage du Puy Terrier



Conduite à tenir :

- > Coupez les fluides (gaz et électricité)
- > Regagnez les points hauts
- > Déplacez-vous dans le calme
- > Respectez les consignes données

Vous êtes témoin, donnez aux secours le message suivant :

1. Je suis (votre identité, n° de tél.)
2. Je me situe (lieu de l'évènement majeur)
3. Je vois (décrire la situation dangereuse)
4. Dire s'il y a une ou plusieurs victimes (ce n'est pas toujours le cas)

NE JAMAIS RACCROCHER SANS QUE LES SECOURS NE VOUS L'AIENT DIT !

Les numéros utiles



- > Numéro d'urgence : 112
- > Sapeurs-pompiers : 18
- > SAMU : 15
- > Police : 17
- > Centres antipoison Angers : 02.41.48.21.21 et Bordeaux : 05.56.96.40.80

Où s'informer ?



En Mairie de Thouars :
<http://www.thouars-communaute.fr/>

En Préfecture des Deux-Sèvres :
<http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/>

Météo France :
<http://www.meteofrance.com/>

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur

Les RISQUES MAJEURS



Conduites

à tenir

pour se préserver des dangers



La ville de Thouars est concernée par quatre risques naturels et technologiques qualifiés de majeurs :



- > Transport de Matières Dangereuses
- > Mouvement de terrain
- > Inondation
- > Événements climatiques



L'alerte



En cas d'incident majeur l'alerte est donnée :

- * Par des véhicules munis de haut-parleurs
- * Par les services de la collectivité de manière individualisée en particulier au bénéfice des personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie
- * Par les médias, en particulier Radio FM
- * Par l'affichage en tous lieux utiles

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, en situation de handicap,...).

Dès que vous êtes informés de l'alerte :

- > Confinez-vous dans un local
- > Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- > Parents : n'allez pas chercher vos enfants
- > Informez-vous : France3 Poitou-Charentes
- > Ecoutez la radio France Bleu Poitou 106.4 FM
- > Libérez les lignes téléphoniques pour les secours

Risque liés au transport de matières dangereuses



Sur la commune, des matières dangereuses peuvent être transportées par route, notamment sur la D938 (Départementale NIORT/SAUMUR) et le Rail.

En cas d'accident :

- > Ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et se changer si possible)
- > Donnez l'alerte en indiquant les chiffres sur les plaques orange
- > S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie)
- > Fuir la zone de danger perpendiculaire à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- > Conformez-vous aux consignes de sécurité données par les autorités
- > Ne fumez pas

Risque sismique



Conduite à tenir :

- > A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur
- > Evacuez si possible le bâtiment
- > Tenez-vous éloignés des constructions et des lignes électriques
- > En voiture, s'arrêter immédiatement et ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse



Des répliques peuvent se produire dans les heures ou les jours qui suivent

Risques liés aux intempéries

Pensez à vous informer sur les vigilances météo (alertes orange et rouge)

Tempête



- > Fixez les objets susceptibles d'être emportés
- > Limitez vos déplacements
- > N'intervenez jamais sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- > Ne restez pas sous les arbres, les toitures ou tout autre objet susceptible de chuter
- > Ne restez pas sous et à proximité des lignes électriques

Inondation



- > Ne vous engagez pas sur une route inondée
- > N'entreprenez pas une évacuation, sauf si vous en recevez l'ordre ou si vous y êtes forcés
- > Signalez votre présence
- > Ecoutez la radio si possible, respectez les consignes données par les autorités et attendez l'arrivée des secours

Froid



- > Si vous rencontrez une personne en difficulté, prévenez les secours (n° du centre d'appel pour l'aide aux victimes lors du plan grand froid : 115)

Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone :

- > Faites réviser vos appareils de chauffage
- > N'obstruez pas les aérations